DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2024

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Sollicitation du « Fonds CHENE » 2024

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 8 février 2024 par voie d'affichages notifié le transmis en Préfecture le 8 février 2024 et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 février 2024



L'an deux mille vingt quatre, le 7 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germainen-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, BRELURUS, Monsieur Madame BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

- * Madame de CIDRAC arrive au dossier 24 A 09
- * Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 24 A 05

Avaient donné procuration:

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS Madame de CIDRAC à Monsieur LEVEL Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD Madame MEUNIER à Monsieur VENUS Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO

Secrétaire de séance :

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20240207-24-A-14a-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024

Monsieur MIGEON

N° DE DOSSIER: 24 A 14a

OBJET: SOLLICITATION DU « FONDS CHÊNE » 2024

RAPPORTEUR: Monsieur de BEAULAINCOURT

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

ACTEE, l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique, est un programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dont l'objectif est de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

Pour sa troisième édition en 2024, ACTEE continue, via le Fonds CHÊNE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie.

Le Fonds CHÊNE, financé par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), peut apporter un soutien financier pour les lots suivants :

- La pérennisation des postes d'économes de flux à hauteur de 40% à 80% du salaire brut,
- Des outils de mesure et de suivi de la consommation à hauteur de 50% du coût HT,
- Des études énergétiques à hauteur de 50% à 80% du coût HT (bonus pour le bâti scolaire),
- Des études de maîtrise d'œuvre à hauteur de 20% à 80% du coût HT de l'étude (bonus pour le bâti scolaire),
- Des prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autres à hauteur de 50% du coût HT.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, dans le cadre de la démarche Zéro Carbone, va réaliser des études ou des travaux qui peuvent être financés par certains lots de ce fonds.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à candidater en 2024 à la saison 3 du Fonds CHÊNE et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à candidater en 2024 à la saison 3 du Fonds CHÊNE et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye